la dignité humaine, et, grâce à lui, la liberté persécutée reparaîtra toujours.

POUJOULAT. (*Union.*)

INFORMATIONS

Le scandale est contagieux, et les langues républicaines se délectent à répéter le mot qui ne contraste point avec les parfums du nouveau régime.

A Avignon, les conseillers *anti-processionnistes* ont, dit-on, jeté à la face de M. Poncet (le maire nommé cependant sur la désignation du préfet Spuller) l'apostrophe que M. Margue lançait, il y a trois jours, à M. Levert, en pleine séance de la Chambre.

La République se naturalise.

Le *Nouvelliste de Rouen* croit savoir que M. Pouyer-Quertier va intenter un procès en diffamation à la *Liberté*, qui l'a accusé d'avoir spéculé sur les cotons pendant la guerre civile des Etats-Unis, au lieu de donner du travail à ses ouvriers

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 13 juin 1879.

La nouvelle discussion qui doit s'engager, demain, au Sénat, sur le retour à Paris, s'annonce comme devant être vive.

M. de Kerdrel prendra part à cette discussion. Je crois savoir que son discours portera surtout sur les dangers que fera courir au Parlement la politique radicale du Conseil municipal de Paris. L'honorable sénateur possèderait, à cet égard, un ensemble de renseignements fort curieux.

On assure que le duc d'Audiffret-Pasquier prendra part aussi à ce débat. Toutefois, certains constitutionnels cherchent à l'en dissuader sous prétexte qu'il ne faut pas se faire des ennemis à gauche. Avec l'inconstance qui est le fond de son caractère, on ne peut savoir au juste ce que fera le duc.

Parmi les nouveaux moyens de rigueur qu'on parle d'introduire dans le règlement de la Chambre, il y aurait une disposition devant fournir au président le pouvoir de faire parler les ministres quand ils font les muets. On cherche actuellement le meilleur procédé pour rendre cette disposition efficace.

Le *Journal officiel* publie encore aujourd'hui de nombreux changements dans la magistrature. On raconte que certains députés républicains eux-mêmes commencent à s'émouvoir de la façon sommaire dont M. Le Royer fauche les juges de paix.

Les choix faits tant pour les révocations que pour les nominations indiquent clairement qu'on veut surtout se pourvoir d'agents fidèles et dévoués en cas d'élections. Or, ce ne sont pas toujours leurs amis que les députés de gauche voient nommer dans leur propre circonscription, mais quelquefois ceux d'un autre républicain dans lequel ils flairent un futur concurrent. Delà un commencement d'inquiétude qui pourrait bien devenir, sous peu, du mécontentement.

Il fallait s'y attendre, l'insurrection de l'Aurès ayant coïncidé avec l'intronisation de *Monsieur Frère* comme gouverneur civil, les journaux républicains n'hésitent pas à dénoncer l'élément militaire comme l'instigateur de ce mouvement. Au moment où « l'élément militaire » risque sa peau pour comprimer l'insurrection, que MM. les civils se gardent bien d'aller voir de près, ces dénonciations sont tout-à-fait généreuses et patriotiques.

On a prétendu que M. de Bismarck attendait avec impatience la célébration des noces d'or de l'empereur Guillaume, comme une occasion d'évaluer par l'empressement des souverains, les sentiments de l'Europe à l'égard de l'empire. Si cela est vrai, le prince chancelier aura dû faire des réflexions sérieuses en constatant l'absence de toute la famille impériale de Russie et l'abstention de la plupart des membres de la famille d'Autriche.

La duchesse Bisaccia et la princesse de Ligne sont parties pour le château de Dülmen où elles vont assister au mariage de la fille ainée du prince de Croy-Dülmen avec le prince Esterhazy; le mariage doit être célébré le 17 juin.

On annonce aussi le mariage du baron Reinach avec Mlle Saissac.

DE SAINT-CHÉRON

Bulletin Economique

Les tarifs

On lisait hier dans la *Patrie* :

« La commission des tarifs de douanes s'est réunies hier au Palais-Bourbon.

» Elle a décidé que les différents rapports seront communiqués au gouvernement, dont l'avis sera inscrit sur chacun de ces rapports.

» La réunion a discuté ensuite sur le projet de prorogation des traités actuels. Des opinions contradictoires ont été émises. La commission n'a pas formulé un avis collectif.

» Ici se place un incident: MM. Feray, Pouyer-Quertier, Claude et Denis, sénateurs; MM. Giraud, Hovius, de Kerjégu et des Rotours, députés, ont demandé *par lettre* à être entendus par la commission.

» Aussitôt, la plupart des membres ont proposé de leur refuser cette audience, « parce que ces messieurs se » proposent de reprocher à la commis» sion la lenteur de ses travaux. » Un autre est allé jusqu'à demander un blâme... avant même d'avoir entendu les auteurs de la lettre. A ces procédés répulsifs et ridicules on reconnait immédiatement le tempéramment républicain.

» Enfin, la majorité a consenti, mais en exigeant que les dépositions soient faites « avec tout le respect dû à la commission. »

»Nous ignorons si les sénateurs et les députés dont on vient de lire les noms ont le projet de se plaindre des lenteurs de leurs collègues; mais ce que nous tenons à affirmer, c'est que ces lenteurs sont réelles, qu'elles sont très regrettables et qu'il est urgent pour tous les intérêts industriels et commerciaux d'en finir avec la délibération sur les futurs tarifs.

» A ce sujet, le gouvernement a pris une attitude très regrettable: loin d'activer la solution, loin de donner une impulsion énergique à cette affaire — la plus urgente de toutes, — il vient de proposer de prolonger indéfiniment les traités anciens, ce qui tend à reculer encore la discussion et le vote des deux Chambres. C'était là ce qu'on redoutait le plus.

» Nous n'insisterons pas sur ce qu'il y a de ridicule de la part du gouvernement français à venir aujourd'hui proposer aux autres Etats la prolongation indéterminée de ces mêmes traités *qu'il a lui-même dénoncés*! La contradiction est aussi choquante qu'elle puisse l'être et sera ressentie dans toutes les chancelleries.

» Mais nous tenons à répéter qu'il faut en finir. On a perdu en débats politiques de longs mois, tandis que l'Allemagne pressait et rendait exécutoire très rapidement son nouveau tarif, et il n'est pas possible de laisser plus longtemps nos industries et notre commerce dans l'incertitude intolérable où la maintiennent les lenteurs auxquels nous assistons.

» L'opinion publique réclame le vote des tarifs; la discussion à ce sujet doit passer avant tout, et la Chambre devrait comprendre qu'il n'est plus possible d'infliger au pays de nouveaux retards. »

L'*Union* publie aujourd'hui ce compte-rendu :

Les délégués de la réunion extra-parlementaire qui s'est constituée, sous la présidence de M. Feray, d'Essonne, pour la défense du travail national, agricol et industriel, ont été reçus hier matin vendredi par la commission du tarif des douanes.

La délégation était composée de MM. Feray, Claude (des Vosges,) Denis, sénateurs, et de MM. Louis de Kerjégu, des Rotours, Girard, et Hovius, députés.

M. Feray, président de la délégation, a exposé à la commission que la prorogation des tarifs de douane, proposée par le gouvernement, inquiétait profondément les intérêts agricoles et industriels;

Que, d'une part, la dénonciation du traité de commerce faite par le gouvernement français en décembre dernier; et de l'autre, l'étude du tarif général de douane dont le Parlement est saisi depuis dix-huit mois, donnait au commerce et à l'industrie l'assurance de l'application du nouveau tarif à partir du 1er janvier 1880;

Que l'étude attentive à laquelle la commission des tarifs s'est livrée, permet au Parlement de voter le tarif nouveau avant le 31 décembre;

Que la prorogation demandée n'est donc aucunement motivée par la *situation parlementaire*, non plus que par les intérêts français, et dès lors ne correspond qu'aux nécessités de débouché rendues *urgentes* à l'industrie anglaise par la fermeture des marchés allemand, autrichien et italien;

Qu'il ne met point de doute, que cette appréciation ne soit celle du pays tout entier;

Que pour s'en convaincre, il suffirait à la commission et au gouvernement de demander l'avis des chambres de commerce et des chambres consultatives, dont l'avis préalable sous un gouvernement qui doit être du pays par le pays, est absolument indispensable.

M. Louis de Kerjégu a dit que, parlant au nom des intérêts agricoles engagés comme ceux de l'industrie dans la question très complexe des tarifs, toute prorogation serait, à son avis comme à celui de l'honorable M. Feray d'Essonne, inacceptable. Car si dans l'Ouest, comme dans le Nord ou le Midi, l'agriculture avait pu concevoir l'espérance de trouver des avantages dans les traités de 1860, l'expérience ne les a pas réalisés, et que la production agricole ne s'improvisant pas, mais étant dépendante de combinaisons, d'assolements qui comportent trois, six, neuf années, etc., la prorogation, en prolongeant une situation d'incertitude, serait une aggravation des souffrances actuelles,

A l'appui de son appréciation, il rappelle que l'exportation du bétail français en Angleterre, sur laquelle on fondait tant d'espérance, s'est trouvée paralysée par les réglements qui, chez les Anglais, sous prétexte de police sanitaire, surviennent avec tant d'à-propos pour interdire à notre bétail l'accès du marché anglais, que le traité de commerce devait lui ouvrir.

Il rappelle que la production du lin, qui, avant 1869, atteignait le chiffre de plus de 25 millions de francs en Bretagne, y est réduite du tiers à la moitié, par suite de l'absence de tout droit protecteur sur les lins teillés.

En conséquence, il conjure la commission de repousser toute prorogation des traités, et de mettre la Chambre en position de terminer l'établissement des tarifs de douane, avant la clôture de la session, afin que le Sénat puisse régulariser le tarif général avant le 31 décembre et que, finalement, il soit rendu exécutoire le 1er janvier 1880.

M. Claude (des Vosges) fait ressortir que l'incertitude du provisoire économique actuel tient en suspens les transformations et créations nécessitées dans l'Est par la perte de l'Alsace-Lorraine; il cite notamment l'urgence de doter cette région de l'industrie éminemment française de l'impression sur étoffe.

Les 350,000 broches, dit-il, de l'ancienne Alsace ne seront reconstituées sur notre territoire qu'après l'établissement d'un tarif définitif. La prorogation lui paraît donc inadmissible.

M. Denis fait remarquer que le régime actuel est plus dommageable à l'industrie que celui de 1860, attendu que si nos tarifs, à l'entrée en France, sont les mêmes, par contre, nos produits trouvent, à l'entrée des pays étrangers, en Allemagne, en Amérique, en Autriche et en Italie, etc., des relèvements de droits qui en entravent ou même en empêchent l'exportation.

M. des Rotours, s'associant aux considérations qui précèdent, ajoute que le vote d'une prorogation serait considéré par le pays comme le premier pas vers le maintien définitif du *statu quo*. Or, dit-il, la situation agricole et industrielle dans la région du Nord, est actuellement intolérable.

Si les populations laborieuses ont pu échapper jusqu'aujourd'hui aux réductions de salaires qu'elles subissent en Angleterre, si, à côté d'établissements fermés, le travail est encore maintenu, c'est parce que l'on avait jusqu'ici la ferme croyance que l'application du nouveau tarif au 1er janvier apporterait un remède à cette situation.

Le conseil général du Nord a demandé qu'aucune prorogation ne soit votée par le Parlement; en terminant, il insiste sur la situation nouvelle résultant pour la France de relèvements de droits de douane appliqués par l'Allemagne, — droits qui pour beaucoup de produits, équivalent à une prohibition, notamment pour les alcools, frappés de 60 marks par 100 kilog., soit 50 fr. par hectolitre.

Ces relèvements de droits refouleront d'ailleurs sur notre marché des quantités considérables de produits anglais. Aucune prorogation n'est donc acceptable, et il importe que le tarif général, voté sans retard, soit exécutoire le 1er janvier. Il faut d'ailleurs que les chambres de commerce soient consultées.

La Commission a entendu ensuite MM. Tirard, ministre du commerce, et Waddington ministre des affaires étrangères.

Ils persistent à demander la prorogation des tarifs actuels pendant un délai de 6 mois à partir de l'époque indéterminée du vote définitif du tarif général.

Ils s'opposent à ce que les chambres de commerce soient consultées sur la question. La Commission ajourne à la séance de l'après-midi la suite de la discussion, elle décide que le rapport de M. Méline sur la tarification des fils et des tissus de coton sera déposé demain samedi sur le bureau de la Chambre. (*Union.*)

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SESSION DE JUIN

Séance du 13 juin 1879

Présidence de M. CH. DAUDET, maire

Etaient présents : MM. C. Godefroy, Deleporte-Bayart, A. Morel, A. Leloire, adjoints;

J. Quint, L. Barbotin, P. Flipo, H. Buisine, F. Hazebrouck, L. Bourgois, J. Legrand, L. Foveau, P. Richard, V. Dumortier, F. Delétoile, Th. Funck, L. Willem, A. Renaux.

Absents : MM. L. Allart, A. Scrépel, A. Famechon, Labbe-Copin, A. Ryo, P. Thérin, C. Nuyts, A. Montagne, A. Vaissier, — empêchés.

Le Conseil :

Sur le rapport de la commission des finances, présenté par M. P. Richard.

Approuve :

Le compte administratif de la ville pendant l'exercice 1878, le compte de gestion du receveur municipal et le budget supplémentaire de 1879.

Arrête les recettes ordinaires et extraordinaires à	786,328 fr. 13.
Les dépenses ordinaires et extraordinaires à	645,068 fr. 40
Excédant des recettes	141,259 fr. 73

Le compte administratif des hospices pendant l'exercice 1878, le compte de gestion du receveur, le projet de budget primitif pour 1880.

Le compte administratif du bureau de bienfaisance pendant l'exercice 1878, le compte de gestion du receveur, le budget supplémentaire de 1879 et le projet du budget primitif pour 1880.

Le compte administratif du Mont-de-Piété pour l'exercice 1878, le compte de gestion et le budget supplémentaire de 1879.

Vote :

Un crédit de 75,000 francs pour la mise en état de viabilité de l'avenue de la République;

6,500 fr. pour la construction d'une bascule et de ses accès au quai de Dunkerque;

11,000 fr. pour les travaux de rectification d'une partie du chemin vicinal n° 8, dit du Petit-Beaumont;

4,500 fr. pour participation de la ville de Roubaix aux travaux d'amélioration de la rue Neuve;

300 fr. pour une demi-bourse à l'Institut des jeunes aveugles de Lille en faveur de la nommée Rouzeeuw (Céline-Aline);

466 fr. 05 c. pour frais et honoraires dûs à Me Duchange, notaire;

500 fr. pour l'établissement d'une prise d'eau au Gymnase;

225 fr. pour la substitution du pavage à l'empierrement sur le chemin de grande communication n° 69 (part contributive de la ville de Roubaix.

Homologue les polices d'assurances contre les risques de l'incendie du matériel et des marchandises qui se trouvent dans l'Ecole de Tissage, des 4 nouvelles salles d'asile et des bâtiments du Collége.

Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder une subvention à M. Deschamps, directeur du Théâtre.

Admet en non-valeurs la somme de 321 fr. 55 c. devenue irrécouvrable sur la taxe des chiens en 1878.

Renvoie à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Flipo, Willem, Renaux, Quint et Foveau, les demandes formées par des jeunes gens de la classe de 1878 à l'effet d'obtenir la faveur d'être laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille;

Renvoie à l'examen de la commission de la voirie le rapport de M. l'ingénieur-directeur des travaux relatif à l'achèvement du pavage de la rue Daubenton;

Le projet de construction d'un aqueduc dans la rue du Tilleul;

A la commission des finances la demande d'une bourse à l'Institut des sourdes-muettes de Lille, formée pour la nommée Lima, (Zoé).

Le Secrétaire,
J. QUINT.

Le public constatera avec satisfaction, qu'on s'est enfin décidé à indiquer les noms des *présents* et des *absents* dans le compte-rendu des séances du Conseil municipal.

Nos réclamations réitérées ont été entendues et nous félicitons nos conseillers de revenir à un usage qui avait, avant eux, toujours été pratiqué à Roubaix.

Ce n'est pas sans surprise que nous voyons figurer, au procès-verbal d'hier, M. Famechon parmi les absents *empêchés*.

M. Famechon ne s'est donc pas démis de ses fonctions en quittant Roubaix pour se retirer dans sa seigneurie de Creuse? Les électeurs roubaisiens ne peuvent cependant espérer qu'il fera leurs affaires de si loin; l'honorable ancien Maire aura, on peut en être convaincu, le bon goût de le comprendre.

Lea procession de la fête-Dieu aura lieu demain pour les paroisses de Saint-Martin, Notre-Dame et Saint-Sépulcre réunies, à l'issue de la grand'messe à 10 heures 1/2. La procession sortira de l'église Saint-Martin et suivra les rues Saint-Georges, de l'Hospice, des Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collége et la Grand'Rue.

Les reposoirs seront placés à l'Hospice, à l'entrée de la rue de la Fosse-aux-Chênes, au coin de la rue Daubenton, au collége et sur la Place de la Liberté.

La procession, dans la paroisse Sainte-Elisabeth, suivra l'itinéraire suivant : rue des Fossés, Pierre-de-Roubaix, des Longues-Haies, du Moulin, de Saint-Jean, de Lannoy.

Des reposoirs seront élevés à l'angle des rues des Fossés et de Pierre-de-Roubaix, à l'angle de la rue Saint-Pierre, à l'angle des rues du Moulin et de Ma-Campagne, à la maison des Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Dans la paroisse du Sacré-Cœur, la procession sortira de l'église après vêpres, à quatres heures.

En voici l'itinéraire : Rues Pellart, de l'Ommelet, de la Vigne, Boulevard, rue Perrot, Grand'Rue, rue de l'Ommelet.

Trois reposoirs seront édifiés sur le parcours de la procession : le 1er à l'extrêmité de la rue de l'Ommelet, près de l'atelier de M. Delattre, charpentier; le 2e Place Nadaud; le 3e rue de l'Ommelet, près du petit fort Mulliez.

MM. G. DESURMONT-MOTTE et JULIEN SEYNAVE-DEBUIGNE sont délégués, comme conseillers inscrits en tête du tableau, pour remplir les fonctions d'adjoints à Tourcoing.

Nominations ecclésiastiques : M. Vaast, curé de Denain, est nommé vice-doyen du décanat de Bouchain.

M. Baudens, curé de Warhem, est nommé vice-doyen du décanat d'Hondschoote.

M. Desagher, vicaire de Boeschepe, est transféré à Steenvoorde.

M. Rigolle, vicaire de Gondecourt, est tranféré à Annœullin.

M. Buckebusch, vicaire de Marcq (Notre-Dame des Victoires), est transféré à Steenwerck.

On lit dans la *Vraie France* :

» Si notre administration municipale ne s'est pas opposée, cette année, à la sortie des procession de la Fête-Dieu, elles a fait du moins tout ce qui était possible pour en diminuer l'éclat. Elle a interdit le reposoir de la Grand'Place, changé l'itinéraire habituel, imposé que l'Université catholique ne figurait pas en costume dans le cortége... Toutes ces vexations viennent de se compléter d'une mesure absolument illégale et contre laquelle nous devons protester.

« M. le général Lefebvre a fait prévenir Messieurs les Doyens que le Saint-Sacrement ne serait pas escorté par les troupes.

» C'est là une violation flagrante de la loi. Nous avons lieu de croire que l'honorable général qui commande le 1er corps d'armée n'a dû s'y résoudre qu'à la suite d'instructions spéciales et formelles dont toute la responsabilité revient au ministère de la guerre.

» Le 14 février dernier, à une interpellation de M. Barodet demandant l'application du décret de Messidor an III qui reconnait le caractère de chant national à cette chose odieuse qu'on appelle la *Marseillaise*, le général Gresley répondait :

Messieurs, il ne peut entrer dans ma pensée, comme ministre de la guerre, de M'OPPOSER A L'EXECUTION D'UN DECRET. *J'appliquerai donc le décret du 26 messidor an III, dans toutes circonstances où il y aura lieu de l'appliquer.* (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

« Si nous ne savions par quelles complaisances et par quelles faiblesses il plaît au général Gresley d'acheter la faveur des radicaux, nous pourrions trouver étrange qu'un homme si respectueux de la loi, quand il s'agit d'un décret que l'on a toujours considéré comme abrogé depuis 1814 cesse d'en tenir compte lorsqu'il s'agit d'un décret toujours en vigueur et dont il lui appartient tout spécialement d'assurer l'exécution.

« L'art. 342 du décret du 13 octobre 1863 sur le service des places, dit, en effet:

«Quand les processions du Saint-Sacrement ont lieu dans les villes ou elles sont autorisées, les troupes sont formees en bataille sur les places où la procession doit passer suivant l'ordre déterminé par l'art. 296 qui fixe le rang des troupes DEUX COMPAGNIES D'ELITE ESCORTENT LE SAINT-SACREMENT.

A défaut d'infanterie, l'escorte est fournie par des détachements de troupe à cheval faisant le service à pied. CES TROUPES MARCHENT EN FILE SUR UN RANG A DROITE ET A GAUCHE DU DAIS »

«On le voit, les termes de cet article n'ont rien de facultatif et le décret du 13 octobre est celui qui règle encore le service des troupes dans les places de guerre et les villes de garnison. Aucun officier ne pourrait en méconnaître les prescriptions sans s'exposer à une punition sévère. Mais il n'en coûtera rien à M. le ministre de la guerre de donner ainsi l'exemple de l'indiscipline et du mépris des lois. »

Une petite fille, Clémence Delgrange, a failli périr, hier après-midi, dans le canal de Roubaix. Elle était tombée à l'eau en jouant sur le quai de Leers. Un cabaretier, M. Louis Grumaux, s'est jeté à son secours et a été assez heureux pour la ramener saine et sauve.

Voici le programme du concert qui sera donné demain dimanche dans le jardin de M. Pierre Catteau par la Société chorale l'*Avenir* et l'harmonie la *Concordia* avec le concours de la Musique municipale de Wattrelos.

PREMIÈRE PARTIE. — 1. La Chasse aux papillons, ouverture, par Clodomir, la *Concordia*. — 2. Fantaisie par la *Concordia*. — 3. Sur les Remparts, chœur, par Saintis, l'*Avenir*. — 4. Adieu Patrie, chœur, par Jules Simon, l'*Avenir*.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Allegro militaire, Wattrelos. — 2. La Couronne d'or, ouverture, V. Buot, Wattrelos. — 3. Les Soldats du guet, (chœur imposé au concours de Neuilly-sur-Seine), l'*Avenir*. — 4. Mont Joli, (morceau imposé et couronné au concours de Meudon), Wattrelos. — 5. Marche aux Flambeaux, Meyerbeer, Wattrelos. — 6. Air varié, H. Molart, Wattrelos.

Prix du cachet : Un franc.

Le concert commencera à 5 heures.

Le bruit courait hier, à Tourcoing, qu'un enfant nouveau-né mort, venait d'être trouvé, sur le trottoir du contour Saint-Christophe. On était en présence, disait-on, d'un infanticide.

Renseignements pris, il résulte qu'en effet, une trouvaille a été faite, à la place dite, mais quant aux éléments de crime, il n'y en a pas l'ombre.

Le noyé retiré du canal, à Marcq-en-Barœul, dont nous avons parlé hier, a été reconnu par son frère et sa sœur habitant Tourcoing.

Il a été inhumé à Marcq.

Hier, vers 5 heures et demie du soir, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Harinkouk, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, s'est cabré sur la Grande-Place, à Lille, en face de la Grand'Garde. Son conducteur, J.-B. Cocheteux, en voulant le maîtriser, perdit l'équilibre, tomba de son siége sur le pavé, et dans cette chute, se fractura la jambe droite.

M. Bouchée, conseiller municipal, témoin de l'accident, fit transporter immédiatement le blessé à la pharmacie Foulon, où il reçut les premiers soins et le conduisit ensuite, dans une voiture, à l'hôpital St-Sauveur.

Deux expéditions pour la Belgique.

La femme Van der Hende, recherchée par le parquet de Tournai. Elle est expédiée dans cette ville, où elle est accusée de complicité de faux.

Encore une femme, Marie Raisen, journalière de 21 ans. Elle vient de se faire arrêter à Boulogne-sur-Mer, d'où on l'a mise en route pour son pays natal, où elle est inculpée de vol.

Depuis quelques jours la fièvre typhoïde règne à la maison d'arrêt de Lille. On assure même que plusieurs prisonniers atteints de cette maladie épidémique sont morts le lendemain — M. le préfet du Nord, sur le rapport du médecin en chef de l'établissement, a ordonné le transfert des détenus à la prison d'Hazebrouck.

La compagnie des tramways de Lille qui vient de terminer la voie de Saint-Maurice par la rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, va commencer prochainement une nouvelle ligne de la place de Courtrai au Pont-de-Marcq. — Cette ligne sera desservie par une voie qui la reliera par la rue de la Louvière à la ligne de Fives, laquelle sera poussée jusqu'au centre de la commune d'Hellemmes.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 juin. — Edouard Adens, rue des Jardins, cour Drubeke, 1. — Arthur Pol, rue des Ogiers, 17. — Joseph Poulain, rue de la Croix, cour Watteau. — Alix Gydé, rue du Flot, 33. — Anna Dumoulin, rue de Lille, cour Becquart, 9. — Remy Honoré, rue Pierre-de-Roubaix. — Angèle Billiau, rue de Lannoy, 189. — Clara Verhoestraete, rue du Fontenoy, 27. — Marceau Liétart, rue du Raverdy. — Théophile Carnois, sentier de la Potennerie, 34. — Eugénie Toussaint, rue du Collége, 163. — Jules Vermeulen, rue du Tilleul. — François Vanweydeveldt, rue des Anges, 16. — Jules Brocvielle, au Pile, maison Desbonnet.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 juin. — Prudence Vanhoyweghem, 3 ans, rue de la Limite, 105. — Anatole Vandoorsselaere, 1 an, place de l'Abattoir, 39. — Achille Servas, 11 mois, rue de la Prospérité, cour Goupil, 11. — Ives Dauel, 77 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Louis Delcourt, 7 mois, rue de la Croix. — Gabrielle Dufermont, 1 mois, à l'Hospice. — Edouard Duquesne, 60 ans, propriétaire, rue de la Redoute, 85. — Marie Keymolen, 71 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Désiré Lemonnier, 9 mois, rue de la Basse-Masure, 18. — Joséphine Van Eerdewegh, 52 ans, sans profession, rue Nain, 19.

État-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 JUIN. — Pauline Delberghe, rue de l'Amidonnerie. — Marie Desbouvries, rue des Ursulines. — Camille Descheemackers, Phalempins. — Henri Duvilliers, Croix-Rouge.

Du 12. — Marie Verplancke, rue Ste Germaine. — Henri Lemaire, Chemin des Mottes. — Germaine Ghesquier, Phalempins. — Jean Bourez, rue du Dragon. — Elisa Hollebecque, rue de la Ferme. — Sophie Boussemart, Moulin Fagot. — Léon Noll, rue des Ursulines.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JUIN. — Marie Lambreth, 25 ans 4 mois, rue de Menin. — Prosper Roussel, 44 ans, époux de Amélie Deletombe, rue Famelart.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-VANEERDEWEGH, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Dame Joséphine-Thérèse VAN EERDEWEGH, épouse de Monsieur Charles ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 53e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébré le dimanche 15 courant, à 8 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 16 juin, à 10 heures, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix. — Les LAUDES seront chantées le même jour, à 9 heures 3/4, et les VIGILES à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 19.

Les amis et connaissances de Monsieur Louis BRULOIS, adjoint au Maire de Wasquehal, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Monsieur Jean-Joseph BRULOIS, décédé à Wasquehal, le 11 juin 1879, dans sa 83e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 14 juin 1879, à 10 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, pavé des Quatre-Ormeaux.

L'OBIT du mois sera célébré en ladite église le lundi 21 juillet, à 10 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille VERHILLE-BOUCKENAERE, , qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis VERHILLE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1879, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 15 dudit mois, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour à 6 heures du soir, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemble à la maison mortuaire, Rue Saint-Joseph, n° 13.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Récolets, à Roubaix, le lundi 16 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette MULLIEZ, épouse de Monsieur Denis SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, à l'âge de 61 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en nant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Eugène-Louis-Napoléon-Joseph DELECLUSE, décédé à Roubaix, le 7 mai 1875, à l'âge de 67 ans : de Dame Henriette-Constance-Colette DEWITTE, son épouse, décédée à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 56e année, et de Mademoiselle Henriette-Adéline DELECLUSE, leur fille, décédée, à Roubaix, le 16 février 1877, dans sa 20e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 18872

— CALAIS. — Dans l'intérêt des familles, et des chefs d'institution à qui sont confiés des enfants, dit l'*Avenir*, nous mentionnons le fait suivant :

Samedi, une demi-heure avant la sortie de la classe, c'est-à-dire vers cinq heures et demie, une femme demeurée inconnue, se présente à la porte d'un établissement scolaire de filles de Calais à l'effet de réclamer telle enfant qu'elle sut désigner par ses nom et prénoms.

La petite fille, âgée de six ans et demi, se présente devant l'inconnue; stupéfaite, elle s'écria : «Ce n'est pas vous qui habituellement venez me chercher, je ne vous connais pas... » La pauvre petite, en toute hâte, courut se réfugier près de sa maîtresse; pendant ce laps de temps, l'inconnue avait pris la fuite.

— CALAIS. — Le 27e d'artillerie n'a pas été heureux à son arrivée à Calais. Un brigadier de ce régiment a pris la clef des champs sans tambours ni trompettes. Il a emporté avec lui une somme de 800 francs environ appartenant au régiment.

— TRITH. — Un jeune homme de cette commune, clerc de notaire à Valenciennes, s'est noyé mardi dernier, dans un étang.

Tous les soins qu'on lui prodigua quand on le retira, furent inutiles. L'asphyxie était complète.

— LE CATEAU. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal du Cateau, voulant mettre à profit une somme de 200,000 francs destinée par feu M. A. Seydoux, à l'installation d'une distribution d'eaux potables, a adopté les conclusions du rapport de M. Camus proposant que les eaux seraient prises au lieu dit *La Fontaine des Nonettes*.

Belgique

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Son Eminence le Cardinal-Archevêque vient de décharger M. le chanoine Beauvais de ses fonctions d'aumônier à l'Athénée de notre ville.

» Cette mesure était devenue nécessaire par l'approbation donnée récemment par arrêté royal au nouveau règlement édicté par le Conseil communal. Dans ce règlement, on supprime complètement le chapitre spécial relatif à l'enseignement religieux et qui constitue ce qu'on appelle communément la *Convention d'Anvers*. Tout ce qui est en corrélation avec cette fameuse *Convention*, œuvre du doctrinaire M. Loos, est également supprimé : Messe du St-Esprit, prière avant et après les classes, congés correspondant aux fêtes abrogées, etc.

»En un mot, l'Athénée est complètement sécularisé. On comprend facilement que dans ces conditions, l'autorité religieuse devait sauvegarder la dignité du clergé, et retirer immédiatement le prêtre d'un établissement, où il n'aurait plus joui d'aucune des garanties accordées par la *Convention d'Anvers*. »

— Le Conseil de guerre de Flandre orientale aura à s'occuper aujourd'hui d'une affaire excessivement grave.

Le capitaine d'artillerie B... et le sous-lieutenant M..., de la même arme, sont accusés de faux et de détournements; les deux inculpés, qui appartiennent à la garnison de Termonde, sont détenus à Gand.

Les charges principales pèsent, dit-on, sur le capitaine; le lieutenant n'est accusé que de complicité.

— C'est demain, dimanche 17 juin, que commence la fête annuelle du Mont-à-Leux. Mats de cocagne, courses à pied pour hommes, courses aux chiens à la recherche de leurs maîtres, jeux de boule, ascension aérostatique, etc. tels sont les multiples divertissements qui en composent le programme.

HISTOIRE DE VOLEURS. — Il y a quelques semaines, un fonctionnaire de l'administration communale de Bruxelles fut victime d'un vol considérable. Toute son argenterie représentant une valeur importante avait disparu. Des recherches minutieuses furent faites par la police, mais, jusqu'ici, elles n'ont pas eu de résultat.

Cependant, récemment, la victime du vol fut informée que des couverts, marqués aux initiales signalées, venaient d'être déposés au Mont-de-Piété.

Le volé se rendit immédiatement à cet établissement, se fit exhiber les couverts qu'il reconnut positivement comme faisant partie de ceux qui lui avaient été volés. Le nom du déposant ayant été livré, le volé s'en alla trouver le commissaire de police chargé de l'instruction de l'affaire, lui fit part de la découverte qu'il venait de faire et lui révéla le nom du déposant.

Stupéfaction du commissaire : le nom qu'on venait de lui livrer était celui de son beau-frère, jusqu'alors un très honnête commerçant. Le voleur, en déposant l'argenterie, avait pris un faux nom, cela était certain.

Le commissaire, esclave du devoir, signala les faits au parquet — qui ordonna la comparution devant le juge d'instruction du déposant en même temps qu'on fit une descente et une perquisition dans le domicile de ce dernier.

Cette perquisition amena la découverte d'autres couverts semblables à ceux trouvés au Mont-de-Piété.

Plus de doute, donc, on se trouvait bien, cette fois, sur la trace du voleur... Erreur! le commerçant portait un nom et un prénom commençant par les mêmes lettres que les nom et prénom du volé; il avait acheté des couverts chez le même orfèvre où ce dernier avait acheté les siens et l'orfèvre avait gravé, pour chacun de ses acheteurs, les mêmes initiales.

Le commerçant, se trouvant momentané-